

# Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Commission Sectorielle d'Implantation et de Suivi de l'Enseignement à Distance dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur



اللجنة الوطنية للتعليم العالي عن بعد  
La commission nationale de l'enseignement supérieur à distance

## Proposition d'une démarche d'expertise d'un cours en ligne

## 1. Critères d'évaluation

Quatre points principaux définissent ces critères :

- a. **Support de diffusion** : Seule la plateforme Moodle de l'établissement est considérée comme support de diffusion dédié à l'enseignement hybride.
- b. **Inscription des étudiants**: C'est une condition *sine qua non* pour le lancement de l'expertise. Si le cours n'a pas été enseigné en ligne sur ladite plateforme, aucune expertise n'est engagée et le candidat n'ouvrira pas droit à l'attestation.

Une attestation délivrée par le chef de département prouvant l'enseignement du cours en ligne doit être jointe avec le dossier.

- c. **Période d'enseignement** : Le cours doit être enseigné avant le semestre de dépôt du dossier.
- d. **Structuration**: le cours doit suivre la structure pédagogique d'un cours en ligne, à savoir : les activités d'apprentissage, les interactions, l'accompagnement en direct, etc.

Le cours est à expertiser à travers la grille suivante :

**Grille d'expertise par expert**

<b>Rubriques</b>									
<b>La matière, dans sa totalité est présentée sous format d'un seul fichier( PDF ou doc,...)</b>		<b>Oui/Non</b>							
<b>Cours ouvert aux étudiants</b>		<b>Oui/Non</b>							
<b>Structuration</b>		<b>ÉCHELLE D'APPRÉCIATION</b>						<b>Évaluation</b>	
		<b>Excellent [18-20]</b>	<b>Très-bien [16-18[</b>	<b>Bien [14-16[</b>	<b>Assez-bien [12-14[</b>	<b>Passable [10-12[</b>	<b>Insuffisant &lt; 10</b>		<b>Absent</b>
Une brève description scientifique et pédagogique du cours: les objectifs, VHH, coefficient, crédit, public cible et la présentation de l'auteur figurent-ils sur la page d'accueil?									<b>Note/20</b>
Les objectifs sont-ils clairement et correctement formulés ?									
Existe-t-il un test pour une évaluation diagnostique ?									
Le contenu est-il scindé en unités d'apprentissage (plusieurs sections ou plusieurs tuiles) ?									<b>% <u>calculé sur la base de la note</u></b>
Les outils d'aide sont-ils proposés (ressources numériques, URL : vidéos, documents, conférences, séminaires, etc.) ?									
Existe-t-il des activités d'apprentissage ? (Concernant les TD et les TP, ces activités peuvent être des éclaircissements et/ou des aides à la préparation)									
Les types d'exercices (QCM, ordonnancement, trous, ...) proposés dans le processus d'évaluation formative sont-ils adaptés aux compétences visées ?									
L'enseignant propose-t-il des outils d'interactions, d'échanges et de collaboration ?									
La visioconférence est-elle présente ?									

			<b>Résultat de l'expertise</b>		
		<b>Note/20</b>	<b>%</b>	<b>Moyenne</b>	
Expert 1				<b>% <u>calculé sur la base de la</u></b>	
Expert 2				<b><u>moyenne des notes</u></b>	
Écart					

## 2. Désignation des experts

L'expertise doit être assurée en anonymat et en double sens (**identités de l'expert et du candidat**). Le cours en ligne est à expertiser par deux experts en TIC désignés par le CSF. La liste des experts en TIC est transmise par le centre de téléenseignement au Vice-Rectorat de la post-graduation et aux Vice-Doyens chargés de la PG.

## 3. Conditions de validation

La validation du support est conditionnée par une note de 50% (ou 10/20).

**Le cours est considéré non valide s'il est uniquement diffusé au format PDF sans aucune activité d'apprentissage**

Après l'approbation des résultats de l'expertise, le candidat doit apporter des améliorations si la note moyenne des notes est comprise entre 30% et 50% ( **[30% ; 50%[ ou [6/20; 10/20[** ).

La vérification de l'écart sera effectuée si un des experts a donné une note inférieure à 10/20 (50%), même si la moyenne des deux experts est supérieure à 10/20 (50%). Dans ce cas une troisième expertise s'impose.

En cas d'un avis défavorable des deux experts, le processus de l'expertise sera relancé de nouveau dans la même session ou dans la session prochaine après étude du recours de l'enseignant.

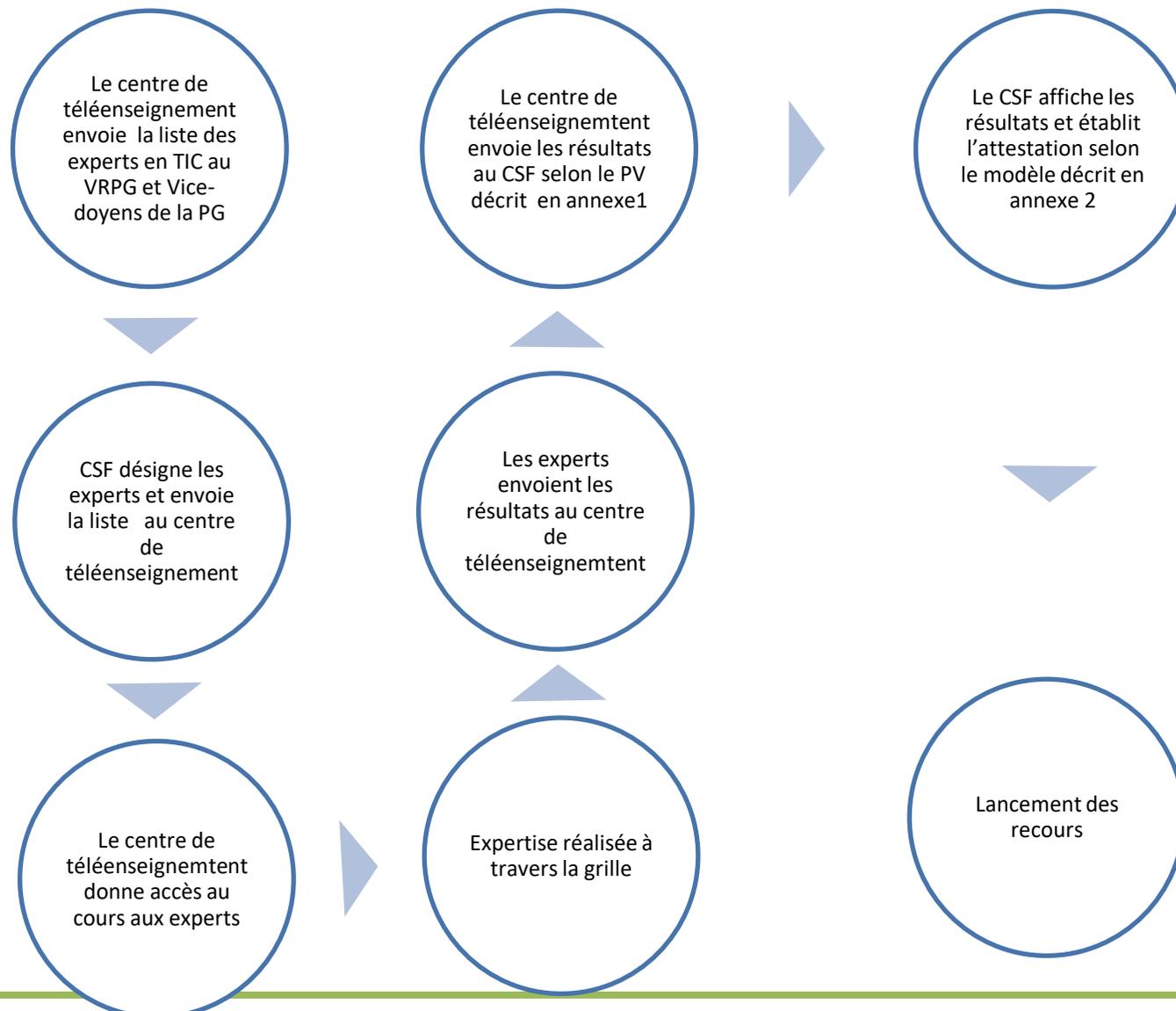
## 4. Modèle de l'attestation

L'attestation contient les informations suivantes :

- ✓ Mention « Délivrée pour un dossier de candidature au professorat ou habilitation universitaire.
- ✓ Nom et prénom de l'enseignant.
- ✓ Structure de rattachement (établissement, faculté, département)
- ✓ Intitulé et nature de la matière (Cours, TD, TP)

- ✓ Niveau enseigné
- ✓ Date et heure de dépôt du cours.

## **1. Processus d'expertise**



**Annexe1 : Fiche de candidature pour l'expertise d'un cours enseigné mise en ligne**  
**(à remplir électroniquement et à déposer auprès du comité scientifique)**

-A déposer par le candidat auprès du service de la PG de l'entité de rattachement.  
Le CSF est invité à envoyer une copie au service de téléenseignement  
-Joindre avec cette candidature une copie de l'attestation de production pédagogique ainsi que l'attestation d'enseignement en ligne si nécessaire<sup>2</sup>

L'enseignant(e) :.....  
Nom et Prénom :.....  
Tel :.....  
Email :.....  
Faculté /institut :.....  
Département : .....  
Intitulé de la matière (Mettre le titre du cours mentionné sur la plateforme) :.....  
Nature (Cours, TD, TP) :.....  
Niveau enseigné :.....  
Lien du cours sur la plateforme .....

*Nous tenons à vous informer que l'expertise porte sur les critères suivants :*

1. *Le photocopie du cours (format papier) doit être validé par les instances scientifiques*
2. *Le cours doit être enseigné en ligne durant au moins le semestre précédent.*
3. *La description de la matière sur la page d'accueil*
4. *Proposition des ressources d'aide (documents, lien utiles, etc.)*
5. *Présence des activités d'apprentissage en vue d'une évaluation formative*
6. *La matière doit être conçue en unités d'apprentissage.*
7. *La formulation des objectifs ou des compétences visés.*
8. *La présence des outils d'interaction et de visioconférence via la plateforme.*

**Charte**

L'insertion des références bibliographiques est obligatoire pour tout support pédagogique personnel basé sur des ressources externes éditées par d'autres auteurs.

Pour éviter le plagiat\*, il faut savoir que :

- ❖ Toute section ou citation incluse dans votre document à mettre en ligne, qui est empruntée intégralement ou partiellement d'un autre document (quelle que soit sa provenance et son importance en termes de quantité, ne serait-ce que quelques lignes), doit être mise entre guillemets en indiquant clairement le ou les sources d'origine dans la liste des références bibliographiques.
- ❖ Toute section paraphrasée d'un autre document, incluse dans le vôtre à mettre en ligne, doit être impérativement accompagnée de la citation claire et précise des références bibliographiques.
- ❖ Tout type d'adaptation (traduction ou toute autre forme) insérée dans votre document à mettre en ligne, nécessite la citation d'une manière claire des références des sources d'origine.

*\*Pour plus d'informations sur les précautions à prendre pour éviter tout plagiat, veuillez consulter l'arrête 933 du 128 juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat .*

**Je Déclare avoir pris connaissance de l'éthique de production des supports pédagogiques et j'assume mon entière responsabilité quant au dépôt en ligne de mon support pédagogique sur la plateforme de l'enseignement à distance de l'Université UFMCI**

A ..... le: .....

Lu et approuvé (Nom, prénom et signature)

<sup>2</sup> Obligatoire en cas où le cours a été initialisé et aucune traçabilité n'a été trouvée, ou il a été enseigné en accès anonyme

## **Annexe2 : Modèle du PV d'expertise**

**(A établir par le centre de téléenseignement et à envoyer au CSF)**

Suite aux résultats d'expertise de la matière en ligne déposé par :

Enseignant : (**Nom et prénom**)

Faculté /institut

Département :

Intitulé de la matière :

Nature (Cours, TD, TP) :

Niveau enseigné :

Date et heure de l'expertise :

Un avis (**indiquer favorable ou défavorable**) est émis pour l'établissement de l'attestation par les instances compétentes.

**Constantine le :**

**Signature et caché**

# Annex3 : Modèle de l'attestation

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université/Ecole : .....

Faculté / institut/département .....

### ATTESTATION

N° .....

(Délivrée pour un dossier de candidature au Professorat ou à l'Habilitation universitaire)

Suite au PV d'expertise émis par le centre de téléenseignement Le (insérer la date du PV), Monsieur (Doyen ou président du CSF) de la faculté /institut/département..... ,

atteste que :

L'enseignant(e):.....

Faculté/Institut: .....Département: .....

a mis en ligne sur la plateforme de l'enseignement à distance de l'Université, la matière :

Intitulé :

Nature(Cours, TD, TP) :

Niveau enseigné :

Constantine le (insérer la date et l'heure)

Le (Doyen, Président du CSF,.....)

**Signature**